

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2022 pour une demande de crédit de Fr. 904'000.- pour le réaménagement et la sécurisation du chemin du Gregnolet**

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée était composée de la façon suivante :

Michel Chappuis, président-rapporteur  
Philippe Eugster  
André Gruaz  
Michel Bloch  
Kamiar Aminian  
Jean-Wilfrid Fils-Aimé  
José Espinosa  
Paul Castelain (commission des finances)

La commission s'est réunie le 16 mai 2022. La Municipalité était représentée par Mme Elise Kaiser et le SUTP par M. Maximilien Walter ainsi que M. Bastien Schobinger du bureau d'ingénieurs Sollertia.

Monsieur Schobinger présente le projet avec écran et commentaires. Les points importants sont les suivants :

- Les infrastructures souterraines qui datent des années 1950 doivent impérativement être mises en conformité, en particulier la conduite des eaux potables victime de fuites récurrentes. Le collecteur d'eaux usées communal devra être chemisé. Le collecteur d'eaux usées du SIEG est en bon état. Un tube pour l'alimentation électrique de l'éclairage public sera mis en place.
- Ruisseau du Gregnolet : renforcement des berges et agrandissement des voutages pour les accès privés. Présence de batraciens (salamandres tachetées, tritons alpestres et d'autres), ce qui demande de prendre certaines mesures : aucun obstacle vertical (moins de 4 mm de haut), une signalisation aux deux extrémités du chemin, les grilles d'eaux claires sur le tronçon sud seront équipées de rampes de sortie
- Eclairage public : remplacement total par un éclairage LED avec des détecteurs de mouvement pour une faible puissance et une mise en veille de 20% de la puissance.
- Aménagement de surface et travaux routiers : structure de la chaussée entièrement renouvelée et le dévers sera inversé afin de permettre l'écoulement des eaux claires vers le ruisseau. Un trottoir d'une largeur de 1.6m est prévu côté est. La réduction du gabarit routier et la création d'un trottoir franchissable sont des mesures à faire ralentir les automobilistes (passage éventuel ultérieur en zone 30 km/h)
- Etude d'aménagement d'un biotope : un montant de Fr. 7'000.- est prévu pour l'étude de la création d'un biotope.
- Un ingénieur spécialisé en environnement suivra le chantier.
- Coûts : les coûts ont été calculés avec une certaine prudence car certains matériaux ont fortement augmenté.

### Remarques de la commission et réponses

- L'aménagement sur une ligne droite d'un trottoir en enrobé facilement franchissable par les véhicules paraît plus dangereux que la situation actuelle (des exemples sont donnés)
- Durée des travaux : environs 7 mois selon Monsieur Schobinger  
Attention au planning ; les batraciens sont dans le ruisseau de fin février au mois de septembre après quoi ils migrent à nouveau dans les zones vertes voisines
- Il est proposé de mettre en place un trottoir ayant pour effet un ralentissement des voitures en cas de croisement et permettant l'infiltration des eaux de pluie (revêtement en stabilisé).
- Le coût actuel de l'électricité fait l'objet d'un forfait. Il est prévu de mesurer la consommation dès la mise en place de l'éclairage LED. Il est recommandé de choisir un éclairage doux.
- L'efficacité des panneaux pour les salamandres est mise en doute.
- Il est souligné que la réponse à l'opposition de Pro Natura est incomplète car rien n'est dit sur la partie sud du ruisseau pour lequel la renaturation était souhaitée.  
Il en est de même pour l'opposition de Pro Riviera, car rien n'est dit sur le « crapauduc ».
- Le trafic est d'environ 250 véhicules par jour. Il aurait été intéressant de connaître également les mesures de vitesses avant les travaux. Il est prévu d'effectuer une campagne de mesures.
- Il est relevé que la ligne jaune existante pour les piétons est en principe provisoire
- La procédure pour une zone à 30 km/h est cantonale. Les critères sont bien définis.
- Il est relevé qu'une source existe sur la parcelle 1116. Celle-ci devait alimenter la fontaine. Elle pourrait servir pour la réalisation d'un biotope.

Débat :

La commission à l'unanimité formule 2 vœux et un amendement :

- **Vœu N° 1** : que des comptages de vitesse soient effectués dès que possible et avant les travaux en vue de la mise en zone 30 km/h
- **Vœu N° 2** : que l'étude pour un biotope arrive à terme et puisse se concrétiser afin de préserver cette zone ceci tenant compte du développement urbain important sur l'est de la commune.
- **Amendement** : la commission propose à l'unanimité d'aménager le trottoir situé sur le côté Est du chemin du Gregnolet avec des matériaux stabilisés et carrossables permettant l'infiltration des eaux en lieu et place de l'enrobé.

**Au cas où l'amendement ne serait pas recevable pour des raisons formelles (limites des compétences du Conseil), la commission s'accorde pour le transformer en vœu sous réserve d'un engagement clair de la Municipalité.**

### Préavis de la COFIN

La commission des finances était présente pour l'examen du préavis N°10/2022. Les dépenses du présent préavis se divisent en deux points : 640'000.- Frs pour la réfection de la chaussée et 264'000.- Frs pour les travaux sur les collecteurs d'eau.

Le premier point concernant les travaux sur la chaussée figure au plan des investissements à l'année 2022 pour 400'000.- Frs. Interrogés au sujet de l'écart de 150% entre le plan d'investissement et le préavis présenté, les services communaux nous ont indiqué que tous les points du plan des investissements n'étaient pas revus annuellement et que l'estimation concernant le Ch. du Gregnolet, faites il y a quelques années, était plutôt basse.

À titre de comparaison, les travaux de réaménagement de la chaussée de l'Avenue du Clos-d'Aubonne d'une longueur similaire sont devisé à 961'000.- Frs (HT, hors imprévus et frais d'études) contre 494'000.- Frs (HT, hors imprévus et frais d'études) dans le présent préavis.

Le préavis et ses aspects financiers étant par ailleurs clairs, la commission des finances se rallie aux conclusions du préavis tel que présenté par la municipalité.

## Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2022,
- lu le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr.904'000.— pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de renouvellement et de réaménagement de la chaussée en tenant compte de l'amendement tel que formulé dans le rapport et du remplacement de l'éclairage public le long du Chemin du Gregnolet.
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 10/2022 et à signer les documents nécessaires ;
3. d'adopter en faisant siennes les propositions de réponses aux oppositions ;
4. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 640'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.064.00 « Travaux – Assainissement Ch. du Gregnolet » pour l'assainissement de la chaussée et le remplacement de l'éclairage public ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
6. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 264'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.064.00 « Travaux – Assainissement Ch. du Gregnolet » pour la rénovation et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin du Gregnolet ;
7. d'ammortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'948'717.96 ;
8. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
9. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'263'212.06.

Au nom de la commission

Michel Chappuis-président rapporteur

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2022

le 11 mai 2022

Demande d'un crédit de Fr. 904'000.- pour le réaménagement et la sécurisation du chemin du Gregnolet

10.03.02-2204-Preavis-10-Assainissement-Gregnolet.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de solliciter du Conseil communal un crédit de construction pour le réaménagement et la sécurisation du chemin du Gregnolet, le renouvellement de l'éclairage public ainsi que divers travaux annexes.

### 2. Préambule

Le chemin du Gregnolet est une voie de desserte locale située dans l'est de la commune et reliant le chemin de Béranges à la route de Chailly. Il est bordé par le ruisseau du Gregnolet qui coule partiellement à ciel ouvert le long du ruisseau, côté ouest.

### 3. Situation et projet

#### Infrastructures souterraines

Les infrastructures souterraines de ce chemin, collecteurs d'eaux usées, canalisations d'eau potable, etc., datent de la construction du chemin et du quartier de villas adjacent côté est dès de la fin des années 1950. L'état de ces infrastructures est inquiétant, la conduite d'eau potable est notamment la victime de fuites récurrentes ayant nécessité, ces dernières années, de nombreuses interventions urgentes du SIGE. Un remplacement dans les plus brefs délais est impératif.

La conduite d'eaux usées communale (ancien collecteur d'eaux mixtes) doit être assainie, une inspection par caméras l'a confirmé. Il est prévu de chemiser cette conduite sur toute sa longueur. Cette intervention est par ailleurs inscrite dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Le collecteur de concentration des eaux usées du SIGE, situé également sous le chemin, est quant à lui en bon état.



Figure 1 : Ch. du Gregnolet – vue actuelle



Il n'est pas prévu de travaux sur ce dernier, à l'exception du remplacement des couvercles de chambres et d'une modification locale des raccordements.

Les conduites de distribution d'électricité seront intégralement renouvelées par la Romande Energie, par ailleurs, il est prévu la mise en place d'un tube pour l'alimentation électrique de l'éclairage public (cf. page 3).

Il est également prévu dans le projet la mise en place d'attentes pour la parcelle communale n° 1116 et d'éventuels futurs projet sur sa partie colloquée en zone d'utilité publique.

### Ruisseau du Gregnolet

Le ruisseau du Gregnolet coule partiellement à l'air libre le long du chemin. Il recueille en outre les eaux claires des villas du secteur. Les berges de ce ruisseau sont abruptes au vu du faible espace disponible. Le ruisseau est régulièrement mis sous tuyau pour permettre les accès privés. Il est prévu dans le projet un renforcement local des berges, si nécessaire. Par ailleurs, l'agrandissement de certains des voûtages pour les accès privés est programmé afin de les mettre en conformité avec le gabarit hydraulique défini dans le PGEE et ainsi garantir le bon écoulement des eaux en période de crues.

Sur la partie sud du chemin, le ruisseau est à nouveau sous tuyau jusqu'au sud de la route de Chailly (où le ruisseau prend le nom de « Ruisseau de Sully »). Après analyse, il n'est pas possible de prévoir une renaturation sur ce court tronçon avant la route de Chailly : cela nécessiterait l'abattage d'un nombre conséquent d'arbres et de très lourdes interventions de terrassements, vu la pente du terrain naturel, pour un bénéfice écologique très faible. L'Etat de Vaud a par ailleurs confirmé que la mise à ciel ouvert de ce tronçon n'entraîne pas dans ses priorités. En revanche, il est prévu de doubler le tuyau existant par la mise en place d'un second tube afin d'assurer le gabarit hydraulique en cas de crue, selon les données du PGEE. Ce doublement est réalisé jusqu'au carrefour de la route de Chailly ; le dernier tronçon sera doublé ultérieurement, lors de travaux de réaménagement du carrefour rte de Chailly – av. de Pérouge – Ch. du Gregnolet (inscrits au plan des investissements).



Figure 2: Etat actuel du ruisseau du Gregnolet

Pendant la procédure de mise à l'enquête du projet, une riveraine puis le secteur « Biodiversité » de la Direction générale de l'environnement ont rendu attentifs à la présence d'une population de diverses espèces de batraciens dans le secteur du chemin du Gregnolet. La présence de la vaste parcelle communale côté est, de divers milieux naturels spécifiques et du ruisseau constituent en effet un milieu propice à la vie de ces animaux. Il s'agit principalement de salamandres tachetées, mais également de

tritons alpestres et d'autres espèces de batraciens, signe d'une bonne qualité du milieu naturel. Toutes ces espèces sont protégées au niveau fédéral.

Les salamandres tachetées vivent en hiver dans les milieux de type forestier et rejoignent les cours d'eau au printemps pour pondre. Dans le secteur du Gregnolet, il est probable que ces amphibiens vivent entre le ruisseau du Gregnolet l'été et les petites zones de forêt sis principalement sur la parcelle communale n° 1116 ou dans les jardins privés adjacents.

- Ces animaux sont malheureusement victimes d'une mortalité élevée lors de la traversée du chemin. Après une étude locale avec une biologiste de la DGE et un spécialiste des amphibiens du Centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse (KARCH), plusieurs mesures ont pu être intégrées au projet afin d'améliorer la situation :
- Aucun obstacle vertical n'est mis en place sur le parcours des amphibiens (une bordure verticale de 4 mm de haut étant déjà un obstacle infranchissable).
- Une signalisation aux deux extrémités du chemin « Attention salamandres » est prévue
- Les 4 grilles d'eaux claires sur le tronçon sud du chemin seront équipées de « rampes de sortie » afin de ne pas constituer un piège mortel pour les amphibiens

L'installation d'un ouvrage plus conséquent de type « crapauduc » n'a pas été retenue. En effet, la mise en place d'une telle installation nécessiterait une fouille profonde vu le niveau du ruisseau, et, pour être efficace, exigerait un cloisonnement étanche des deux côtés du chemin afin que les amphibiens utilisent effectivement le crapauduc. Au vu de la configuration des lieux, les coûts seraient disproportionnés et l'Etat de Vaud n'entrera pas en matière sur un co-financement de cette mesure, eu égard également à la population concernée relativement restreinte.

### **Eclairage public**

L'éclairage public actuel le long du chemin du Gregnolet compte parmi les plus anciens de toute la Commune, datant des années 1960. Il s'agit de lampadaires à vapeur de mercure alimentés par une ligne aérienne et installés sur des poteaux en bois. Cet éclairage tombe fréquemment en panne lors de coups de vent, en raison de court-circuits sur la ligne aérienne causés par la proximité des arbres.

Il est prévu le remplacement total de cet éclairage public par de nouvelles installations LED alimentées de façon souterraine sur des mâts de type « résidentiel » d'une hauteur de 4 m. De plus, vu la sensibilité écologique du secteur (cf. ci-dessus) et le très faible trafic piéton, cycliste et automobile, particulièrement au cœur de la nuit, un éclairage dynamique est prévu. Il s'agit d'équiper les candélabres de détecteur de mouvement. En cas de mouvement, les lampadaires s'allument à pleine puissance, sinon, seul un allumage de type veille (20 % de la puissance), voire aucun allumage, est programmé. Cette technologie permettra en outre de gérer l'éclairage à distance et adapter si nécessaire la programmation, le niveau de puissance et différents paramètres (extinction nocturne, etc.) en fonction des constats effectués sur place.

En terme de colorimétrie, le type de LED retenu sera spécialement adapté à l'environnement semi-naturel du secteur (éclairage plus « chaud » qu'usuellement, ne favorisant pas un excellent rendu des couleurs mais plus favorable aux insectes et aux amphibiens notamment).

### **Aménagement de surface et travaux routiers**

La structure de la chaussée (coffre de fondation) sera entièrement renouvelée. Le revêtement, refait à neuf, sera composé d'enrobé bitumineux, recyclé pour ce qui concerne la couche de base. Le dévers de la chaussée sera inversé par rapport à la situation actuelle : les eaux de surface seront guidées



directement dans le Gregnolet, permettant ainsi la suppression des grilles d'évacuation des eaux claires sur le tronçon où le ruisseau est à l'air libre.

Un trottoir franchissable est prévu sur toute la longueur du chemin côté ouest. Celui-ci remplacera l'actuelle bande piétonne côté est. Il permettra de sécuriser le transit des piétons et celui des cycles qui pourront l'utiliser à la montée.

Le trottoir est franchissable sur toute sa longueur afin de permettre le croisement des véhicules. Situé du côté de la parcelle communale, il permettra dans le futur de desservir cette dernière et d'éventuels projets sur la zone constructible de la parcelle (zone d'utilité publique). Le trottoir est légèrement élargi en face de l'intersection avec l'impasse du chemin du Gregnolet, cassant ainsi l'effet « ligne droite » et marquant ce carrefour.

A l'intersection ch. du Gregnolet – ch. de Béranges, le STOP actuel sera remplacée par une priorité de droite. Cela est également prévu à l'intersection située au milieu du chemin du Gregnolet. Ces modifications de priorité, la réduction du gabarit routier et la création du trottoir franchissable sont des mesures destinées à faire ralentir les automobilistes et sont compatibles avec un passage éventuel ultérieur en zone 30 km/h de l'entier de ce secteur (actuellement à l'étude dans le Plan directeur de la mobilité).



Figure 3: Gabarit actuel du croisement ch. de Béranges – ch. du Gregnolet

## Remplacement du pont pour piétons

Il existe un petit pont en bois pour les piétons à proximité de l'intersection entre le ch. du Gregnolet et le ch. de Béranges.

L'analyse de sa structure montre des dégradations importantes dues au passage du temps et aux intempéries. Il est prévu de le remplacer par un ouvrage en structure métallique de la même forme, structure plus durable qu'un ouvrage en bois. Cette structure sera complétée par des lames en bois indigène imputrescible (mélèze, par exemple), qui seront facilement remplaçables dans le futur.



Figure 4 : Pont piétons actuel sur le Gregnolet

## Arbres

Le projet prévoit l'abattage de 4 arbres, des sujets malades et âgés, et la plantation de 11 nouveaux arbres d'espèce indigène à définir.

## Etude d'aménagement d'un biotope

Suite à l'enquête publique, deux oppositions ont été reçues émanant de la section vaudoise de Pro Natura et de Pro Riviera. Ces deux oppositions concernent, sur le fond, les mêmes problématiques relatives à la protection de la faune et du milieu naturel.

Le Service de l'urbanisme et des travaux publics a reçu Mme Anne-Lise Knopf, présidente de Pro Riviera, afin de lui présenter les différentes adaptations intégrées au projet suite à l'enquête publique. Une discussion s'en est suivie sur les possibilités d'améliorer le milieu de vie de la population d'amphibiens.

Pro Riviera a mentionné dans son opposition que, selon ses informations issues du cadastre cantonal des sources, une ancienne source d'eau, captée ou drainée, existerait au nord de la parcelle communale 1116, colloquée en zone « verte ». L'association propose, si cette source existe toujours, de l'utiliser pour aménager un biotope ou un autre milieu de ce type afin d'améliorer encore le milieu de vie des amphibiens.

Il est dès lors prévu dans le présent préavis un montant pour les études relatives à la création de ce biotope, qui serait réalisé et financé ultérieurement si sa faisabilité est avérée.

## Suivi environnemental du chantier

Au vu de la sensibilité écologique du site, un ingénieur en environnement spécialisé suivra le chantier afin d'offrir toute garantie en matière de préservation du milieu naturel.

## Accessibilité aux parcelles pendant les travaux

Le chantier sera organisé par tronçons et l'accès des riverains garanti dans toute la mesure du possible, des perturbations ponctuelles étant inévitables.

## 4. Coûts

Au vu du coût prévisible des travaux, un appel d'offre en procédure ouverte selon la Loi vaudoise sur les marchés publics a été effectué pour la partie génie civil. Les montants sont décrits dans le tableau ci-dessous, ces derniers ne mentionnant que les coûts de la part communale.

Pour les travaux de chemisage du collecteur d'eaux usées communale, un appel d'offres sur invitation a été effectué.

Les frais d'étude relatifs à ce projet ont été financés par voie budgétaire.

<b>Réaménagement du chemin du Gregnolet</b>	<b>HT / Fr.</b>
<b>Ouvrages d'assainissement</b>	<b>208'000.-</b>
Chemisage du collecteur communal d'eaux usées	60'000.-
Fourniture de fonte de voirie	3'000.-
Travaux de génie civil (renouvellement des chambres, etc.)	145'000.-
<b>Réfection de la chaussée et réaménagements, éclairage public, défense incendie</b>	<b>494'000.-</b>
Travaux de génie civil	370'000.-
Abattages et plantations	32'000.-
Remplacement du pont piétons	25'000.-
Eclairage public	60'000.-
Signalisation et marquages	7'000.-
<b>Sous-total HT</b>	<b>702'000.-</b>
Divers et imprévus 10 %	70'000.-
<b>Sous-total HT</b>	<b>772'000.-</b>
Honoraires et frais – étude de faisabilité « biotope »	7'000.-
Honoraires et frais – suivi environnemental du chantier	5'000.-
Honoraires et frais ingénieur civil (phases SIA 51-53) et géomètre	55'000.-
<b>Total HT</b>	<b>839'000.-</b>
TVA 7.7 %	64'603.-
<b>Total TTC, arrondi</b>	<b>904'000.-</b>

**Répartition des coûts par partie d'ouvrage y compris répartition des travaux annexes et honoraires :**

<b>Type de travaux</b>	<b>TTC / Fr.</b>
Travaux routiers, éclairage public, défense incendie	640'000.-
Travaux liés aux collecteurs EC + EU	264'000.-
<b>Total TTC</b>	<b>904'000.-</b>



## 5. Procédures

Une procédure conforme à la Loi sur les routes a été initiée pour ce projet. Un examen préalable par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a eu lieu et le projet adapté en conséquence a été mis à l'enquête publique du 23 février au 24 mars 2022. Celle-ci a suscité deux oppositions, de Pro Natura Vaud et de Pro Riviera, comme indiqué plus haut.

Les deux oppositions étant identiques dans leur substance, il est prévu d'y apporter la même réponse.

### 5.1. Association Pro Riviera

Datée du 24 mars 2022, l'opposition demande que, compte tenu de la population de batraciens vivant dans ce secteur, une étude écologique soit effectuée afin d'intégrer des mesures permettant d'éviter ou de limiter la mortalité routière de ces animaux. En outre, l'opposante déplore que le tronçon sud du ruisseau ne soit pas remis à ciel ouvert. Par ailleurs, elle relève qu'aucune information n'est fournie quant à l'éclairage public prévu, alors que l'impact de celui-ci sur la faune est important.

#### Réponse :

Nous nous référons à votre recommandé du 24 mars 2022 notifiant les motifs de votre opposition au projet cité en objet et à la séance ayant eu lieu en nos locaux le 4 avril 2022 entre Mme Knopf, présidente de Pro Riviera, et M. M. Walter, responsable infrastructure de la Ville de La Tour-de-Peilz.

Nous donnons suite à vos judicieuses observations comme suit.

#### **Mesures en faveur de la population de salamandres tachetées et autres batraciens**

Le projet a été adapté suite à un échange sur place avec la Direction Générale de l'Environnement et un représentant du KARCH (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse). Les adaptations intégrées au projet sont les suivantes :

- Abaissement de la bordurette entre le trottoir et le pré/champ située à l'est du chemin afin de supprimer un obstacle pour la migration des batraciens
- Suppression de tout éventuel obstacle aux parois verticales de plus de 4mm de haut, sur l'ensemble du secteur touché par le projet.
- Mise en place, dans l'ensemble des grilles d'évacuation des eaux claires du secteur, d'échelles à batraciens répondant à la norme VSS SN 640699
- Mise en place, aux deux extrémités du chemin du Gregnolet, de panneaux routiers « Attention Salamandres »
- Mise en place d'un éclairage public spécialement adapté à la présence de cette faune, par le biais d'un éclairage à LED à colorimétrie adaptée avec, de plus, un abaissement nocturne conséquent, la présence de détecteurs et la possibilité de télé-gérer cet éclairage à distance, permettant d'adapter la programmation si nécessaire

En outre, il est prévu d'engager un ingénieur spécialisé afin de réaliser le suivi environnemental du chantier. Le calendrier du chantier pourra notamment être adapté si nécessaire afin de ne pas entraver la migration des amphibiens.

#### **Etude d'aménagement d'un biotope sur la parcelle N° 1116**

Selon vos informations, il existerait, au nord de la parcelle N° 1116, propriété de la Ville de La Tour-de-Peilz, une source d'eau qui aurait été captée ou drainée. Afin de favoriser la biodiversité et le milieu de vie des amphibiens du secteur, il est prévu d'ajouter au montant du préavis une somme pour l'étude de faisabilité de la création d'un aménagement de type biotope, qui serait le cas échéant créé ultérieurement aux travaux routiers.

Indication des voies de recours



## 5.2. Association Pro Natura Vaud

Datée du 24 mars 2022, l'opposition demande que, compte tenu de la population de batraciens et amphibiens du secteur, une étude d'impact soit réalisée afin d'intégrer des mesures permettant d'éviter ou de limiter la mortalité routière de ces animaux, et que soit limité l'impact des travaux sur ceux-ci. L'opposante mentionne également le fait qu'un crapauduc serait une mesure potentiellement pertinente, si l'étude d'impact démontre sa nécessité.

### Réponse :

Nous nous référons à votre recommandé du 24 mars 2022 notifiant les motifs de votre opposition au projet cité en objet. Nous nous référons également à l'opposition déposée par l'association Pro Riviera pour les mêmes motifs et à la séance ayant eu lieu en nos locaux le 4 avril 2022 entre Mme Knopf, Présidente de Pro Riviera, et M. M. Walter, responsable infrastructure de la Ville de La Tour-de-Peilz.

Nous donnons suite à vos judicieuses observations comme suit.

### **Mesures en faveur de la population de salamandres tachetées et autres batraciens**

Le projet a été adapté suite à un échange sur place avec la Direction Générale de l'Environnement et un représentant du KARCH (Centre de coordination pour la protection des amphibiens et reptiles de Suisse). Les adaptations intégrées au projet sont les suivantes :

- Abaissement de la bordurette entre le trottoir et le pré/champ située à l'est du chemin afin de supprimer un obstacle pour la migration des batraciens
- Suppression de tout éventuel obstacle aux parois verticales de plus de 4mm de haut, sur l'ensemble du secteur touché par le projet.
- Mise en place, dans l'ensemble des grilles d'évacuation des eaux claires du secteur, d'échelles à batraciens répondant à la norme VSS SN 640699
- Mise en place, aux deux extrémités du chemin du Gregnolet, de panneaux routiers « Attention Salamandres »
- Mise en place d'un éclairage public spécialement adapté à la présence de cette faune, par le biais d'un éclairage à LED à colorimétrie adaptée avec, de plus, un abaissement nocturne conséquent, la présence de détecteurs et la possibilité de télé-gérer cet éclairage à distance, permettant d'adapter la programmation si nécessaire

En outre, il est prévu d'engager un ingénieur spécialisé afin de réaliser le suivi environnemental du chantier. Le calendrier du chantier pourra notamment être adapté si nécessaire afin de ne pas entraver la migration des amphibiens.

### **Etude d'aménagement d'un biotope sur la parcelle N° 1116**

Selon les informations de l'association Pro Riviera, il existerait, au nord de la parcelle N° 1116, propriété de la Ville de la Tour-de-Peilz, une source d'eau qui aurait été captée ou drainée. Afin de favoriser la biodiversité et le milieu de vie des amphibiens du secteur, il est prévu d'ajouter au montant du préavis une somme pour l'étude de faisabilité de la création d'un aménagement de type biotope, qui serait le cas échéant créé ultérieurement aux travaux routiers.

Indication des voies de recours

## 6. Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par le Conseil communal, le planning prévisionnel prévoit des travaux à partir de début septembre 2022. Ce planning pourrait être adapté afin de ne pas entraver la migration automnale des batraciens.

La pose du tapis définitif aura lieu au printemps ou à l'été 2023.



## 7. Conséquences financières

L'entier de la demande de crédit fait partie des investissements prévus pour le réaménagement et la sécurisation du chemin du Gregnolet. Ceux-ci sont inscrits au plan des investissements (ligne 13) pour un montant alors estimé de 400'000 Frs, hors travaux liés aux collecteurs.

S'agissant d'une route communale, aucune subvention ne pourra être perçue pour ces travaux.

## 8. Personnel communal

Le contrôle de la conformité de l'évacuation des eaux en provenance des biens-fonds sera effectué par le Secteur voirie, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et des travaux publics.

La surveillance du chantier et sa gestion globale sont assurées par le Service de l'urbanisme et des travaux publics ; la direction des travaux sera assumée par le bureau d'ingénieurs mandaté.

## 9. Développement durable

### 9.1. Social

Ce projet favorise la qualité de vie de la population du quartier ; la plantation prévue de nombreux arbres permettra en outre le maintien d'un cadre de vie agréable.

### 9.2. Economique

Ces travaux sont nécessaires pour garantir des infrastructures pérennes pour les générations futures. Economiquement, ils permettent de limiter les coûts d'entretien sur le long terme.

La dépense dévolue aux collecteurs sera amortie par un compte affecté pollueur/payeur et alimenté par la perception de la taxe annuelle EC/EU.

La modernisation des équipements d'éclairage public et le remplacement des sources lumineuses par des LED vont générer une diminution de la facture d'électricité et des coûts d'entretien.

### 9.3. Environnement

Afin de préserver au maximum les ressources naturelles en sable et gravier, l'usage de matériaux de remblayage à base d'éléments recyclés non polluants a été intégré dès l'étude du projet. La réutilisation des matériaux existants sur place sera privilégiée si leur qualité le permet, notamment pour le remblayage des fouilles. Les matières devant être évacuées seront triées et revalorisées conformément aux exigences cantonales et fédérales.

Une partie des revêtements bitumineux existant sont catégorisés comme pollués aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ; ils seront évacués et traités en décharge spécialisée.

Les nouveaux lampadaires LED prévus permettront une diminution substantielle de la pollution lumineuse et de la consommation d'électricité.

Les différentes mesures prévues pour la protection de la population d'amphibiens du secteur du chemin du Gregnolet amélioreront leur milieu de vie. Le suivi du chantier par un spécialiste permettra de minimiser l'impact des travaux sur le milieu naturel.



## 10. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'approuver la demande de crédit de Fr. 904'000.- pour l'étude du projet et la réalisation des travaux de renouvellement et de réaménagement de la chaussée et de remplacement de l'éclairage public le long du chemin du Gregnolet ;
2. d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le préavis municipal N° 10/2022 et à signer les documents nécessaires ;
3. d'adopter en faisant siennes les propositions de réponses aux oppositions ;
4. d'accorder, à cet effet, un premier crédit de Fr. 640'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.064.00 « Travaux – Assainissement Ch. du Gregnolet » pour l'assainissement de la chaussée et le remplacement de l'éclairage public ;
5. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
6. d'accorder, à cet effet, un second crédit de Fr. 264'000.- à prélever par le débit du compte N° 9141.064.00 « Travaux – Assainissement Ch. du Gregnolet » pour la rénovation et la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires le long du chemin du Gregnolet ;
7. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux, par le compte N° 9280.002.00 « Affectés – Evacuation eaux » doté à ce jour de Fr. 8'948'717.96 ;
8. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux ;
9. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 85 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 mars 2017, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 49'263'212.06.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

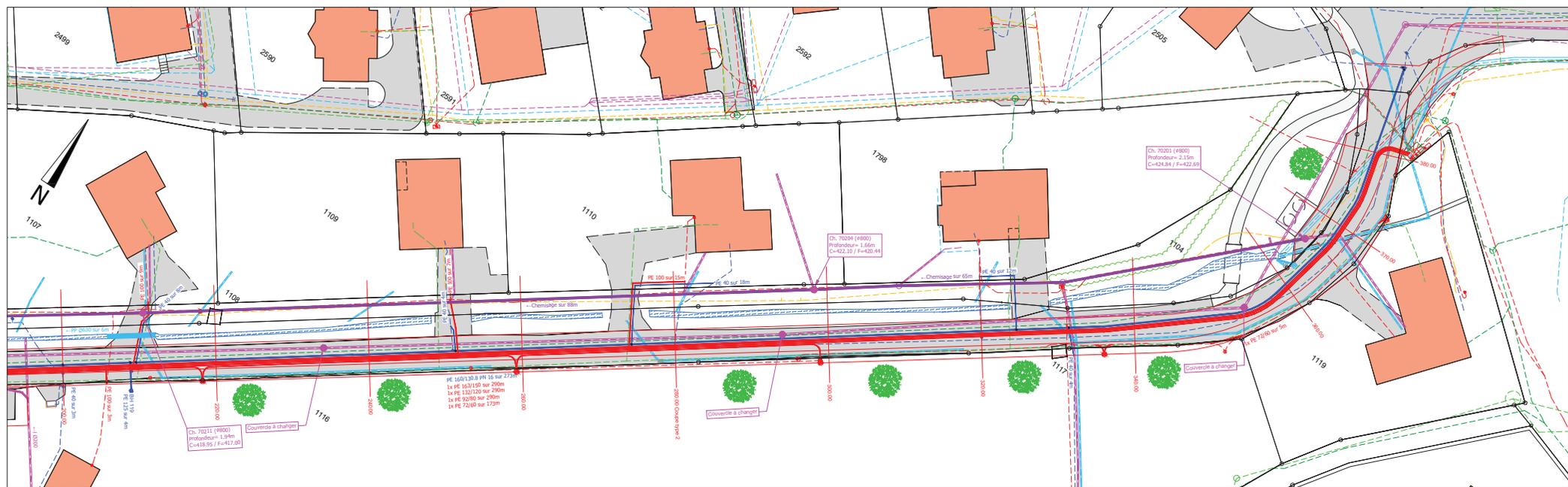
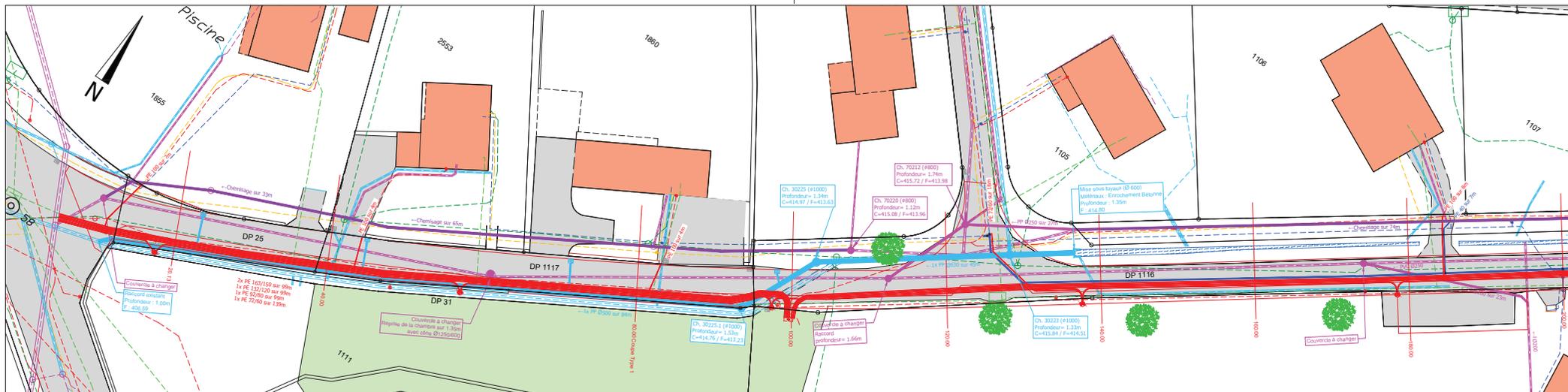
Sandra Glardon Pierre-A. Dupertuis

Annexes : plans du projet

Déléguée municipale : Mme Elise Kaiser

Adopté par la Municipalité le 25 avril 2022





# Réfection Chemin du Grenolet

Maître d'ouvrage:  
Ville de La Tour-de-Peilz

Adresse chantier:  
Ch. du Grenolet

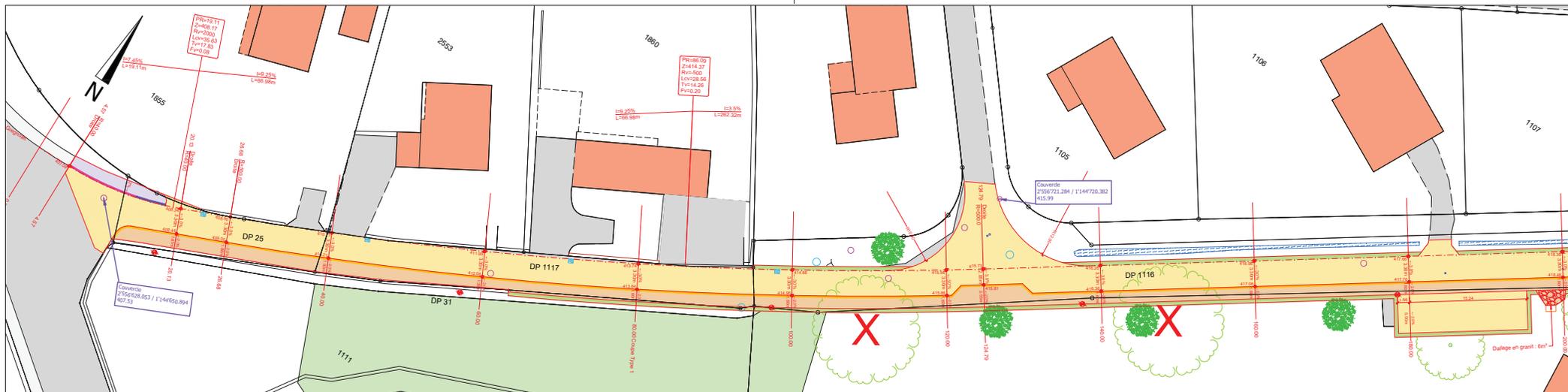
Infrastructures - état futur

VILLE DE  
LA TOUR  
DE PEILZ

51 - Exécution

Date	Dessiné	Contrôlé
12.04.2022	Sal	Sch

N° DE PLAN :	INDICE
300024-1103	-



# Réfection Chemin du Gregnolet

Maître d'ouvrage:  
Ville de La Tour-de-Peilz

Adresse chantier:  
Ch. du Gregnolet

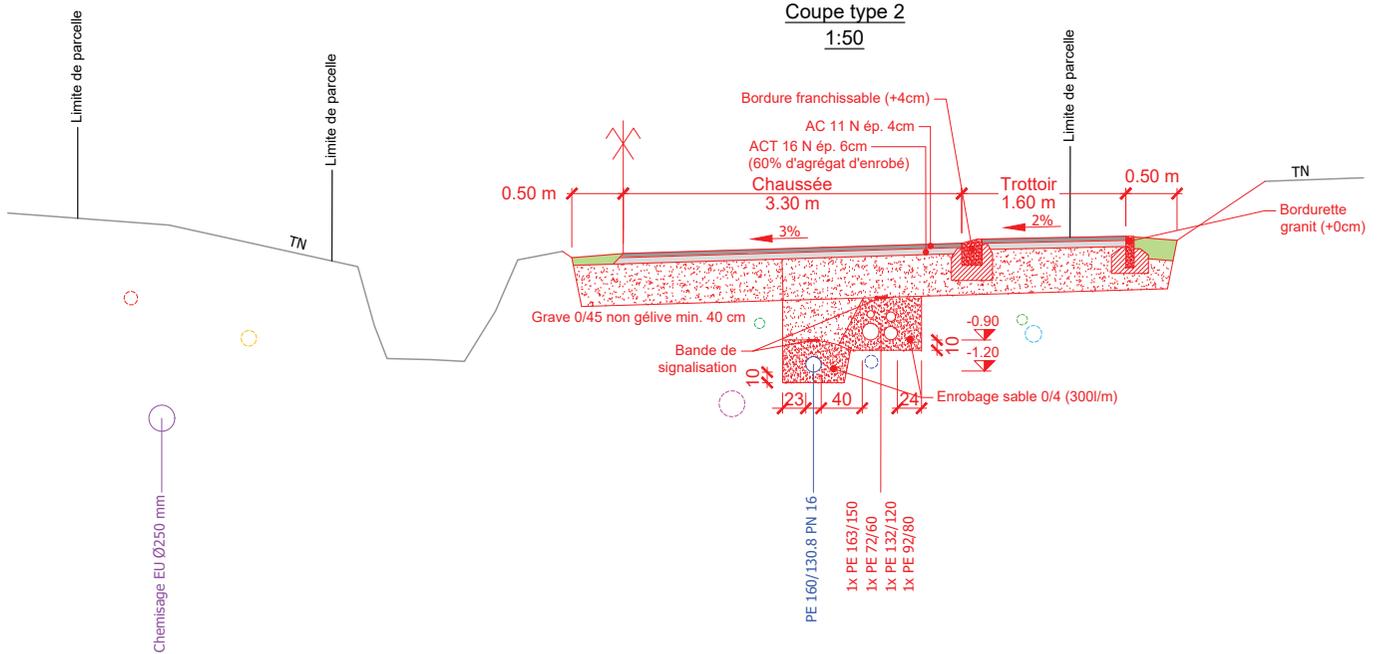
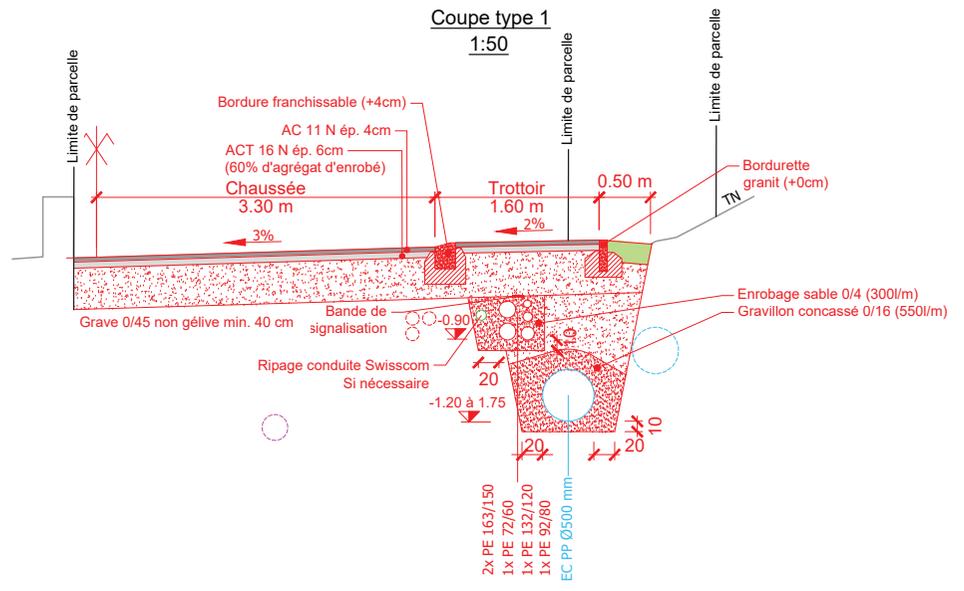
Superstructures - état futur

VILLE DE  
LA TOUR  
DE PEILZ

51 - Exécution

Date	Dessiné	Contrôlé
12.04.2022	Sal	Sch

N° DE PLAN :	INDICE
300024-1104	-



# Réfection Chemin du Grenolet

Maître d'ouvrage:  
Ville de La Tour-de-Peiz

Adresse chantier:  
Ch. du Grenolet

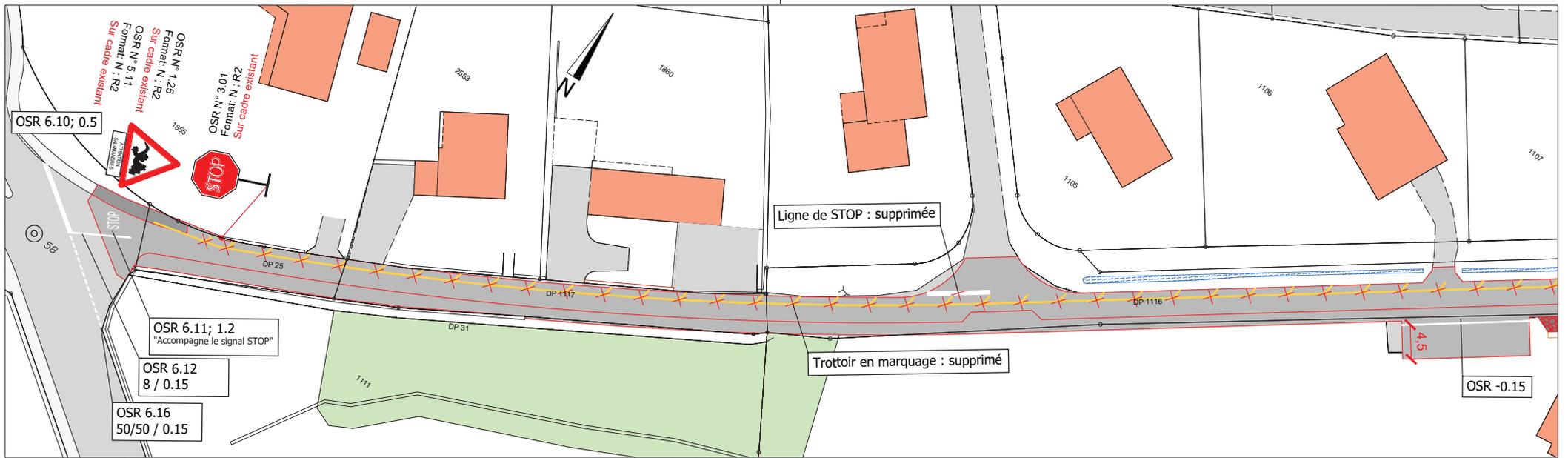
Coupes types - état futur

VILLE DE  
LA TOUR  
DE PEILZ

51 - Exécution

Date	Dessiné	Contrôlé
12.04.2022	Sal	Sch

N° DE PLAN :	INDICE
300024-1105	-



# Réfection Chemin du Gregnolet

Maître d'ouvrage:  
Ville de La Tour-de-Peiz

Adresse chantier:  
Ch. du Gregnolet

VILLEDE  
LATOUR  
DE-PEILZ

Date	Dessiné	Contrôlé
12.04.2022	Sal	Sch

Signalisation et marquage

51 - Exécution

N° DE PLAN :	INDICE
300024-1107	-